



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers);*

(M. le ministre ALLUM)

(N° 6) — *Loi sur le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation/The National Research Centre for Truth and Reconciliation Act.*

(M. le ministre LEMIEUX)

Présentation et lecture de pétitions :

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager immédiatement de déclencher des élections pour permettre aux Manitobains de choisir qui est le mieux placé pour gouverner et défendre leurs intérêts. (Q. Vandermeulen, J. Gobin, S. Langevin et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à tenir la promesse qu'ils ont faite aux Manitobains et à faire des travaux de modernisation et d'agrandissement de la salle d'urgence de l'hôpital Grace une priorité immédiate. (W. Neufeld, J. M. Nadeau, T. Wiebe et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage d'installer des feux de circulation, y compris des signaux lumineux à l'intention des piétons, à l'intersection de la route n° 10 en direction nord et de la 3^e Rue Nord à Swan River. (J. Foster, R. Minish, W. Hanke et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille envisage la mise en place d'une formule de financement uniforme à l'échelle de la province pour les organismes fournissant des services résidentiels et de formation professionnelle aux personnes atteintes de déficiences physiques et développementales. (A. Milton, H. Jacobson, W. Mate et autres)

M. le *ministre* ALLUM dépose :

le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013;

(Document parlementaire n° 7)

le rapport annuel que prévoit la *Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014;

(Document parlementaire n° 8)

le rapport annuel du juge en chef de la Cour provinciale sur les plaintes relatives à la conduite des juges pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2013.

(Document parlementaire n° 9)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. PETERSEN et EICHLER, M^{me} OSWALD ainsi que MM. EWASKO et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application des paragraphes 31(2) et (3) du *Règlement* portant sur le moment de la présentation des propositions émanant des députés et sur les propositions devant être mises aux voix de manière prioritaire, étant entendu qu'elles peuvent être annoncées une semaine à l'avance en vue de leur examen.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ALTEMEYER voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle reconnaissent que les Manitobains sont furieux et qu'ils croient que le gouvernement provincial les a trahis;
- b) que des députés du gouvernement ont conclu qu'ils ne pouvaient plus servir ce gouvernement provincial de façon intègre;
- c) que ces mêmes députés du gouvernement ont affirmé ne pas regretter de s'être exprimés honnêtement puisque l'honnêteté et l'intégrité sont des valeurs qui font partie de l'éducation des Manitobains;
- d) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle sont profondément inquiets à l'idée que le gouvernement puisse modifier son ordre de priorités en fonction de ses intérêts politiques plutôt que de tenir compte des priorités et des besoins réels des Manitobains;

Mercredi 26 novembre 2014

- e) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle craignent réellement que le gouvernement tienne davantage à demeurer au pouvoir qu'à servir les intérêts des Manitobains,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. PEDERSEN, M. le *ministre* BJORNSON, M. GERRARD, M. le *ministre* KOSTYSHYN et M. SMOOK interviennent. M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID